

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Olivier BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Dominique BIDE, Monsieur Vincent BOIROT, Madame Sylvie JOUBLIN, Madame Marie-Noëlle LEROY, Monsieur Stéphane MICHEL, Monsieur Jean-Jacques VUILLERMIN

Etaient absents :

Etaient excusés : Jean-Cyrille GORECKI représenté par Olivier BERTRAND, Carole PETIT

Secrétaire de séance : Madame Sylvie JOUBLIN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
9	7	6

Date de convocation
29 mars 2025

Date d'affichage
31 mars 2025

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget du service d'eau
DE_2025_027**

M. BERTRAND ne participant pas au vote, sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BIDE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		75 635.48		194 611.82		270 247.30
Opérations exercice	8 707.59	18 992.93	57 884.03	69 095.10	66 591.62	88 088.03
Total	8 707.59	94 628.41	57 884.03	263 706.92	66 591.62	358 335.33
Résultat de clôture		85 920.82		205 822.89		291 743.71
Restes à réaliser						

Total cumulé		85 920.82		205 822.89		291 743.71
Résultat définitif		85 920.82		205 822.89		291 743.71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Compte Financier Unique 2024 du service d'assainissement DE_2025_028

M. BERTRAND ne participant pas au vote, sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BIDE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	16 265.20			81 123.93	16 265.20	81 123.93
Opérations exercice	4 976.20	4 294.75	18 143.23	35 800.54	23 119.43	40 095.29
Total	21 241.40	4 294.75	18 143.23	116 924.47	39 384.63	121 219.22
Résultat de clôture	16 946.65			98 781.24		81 834.59
Restes à réaliser						
Total cumulé	16 946.65			98 781.24		81 834.59
Résultat définitif	16 946.65			98 781.24		81 834.59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation de résultat de fonctionnement 2024 du service d'assainissement DE_2025_029

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

- constatant que le compte financier unique fait apparaître **un excédent de**

98 781.24

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	81 123.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	17 657.31
Résultat cumulé au 31/12/2024	98 781.24
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	98 781.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	16 946.65
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	81 834.59
B.DEFICIT au 31/12/2024	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

**Vote du budget primitif 2025 du service d'assainissement
DE_2025_030**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service assainissement pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 188 558.24 Euros

En dépenses à la somme de : 188 558.24 Euros

ARTICLE 2 :

d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	42 457.59
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 200.00
014	Atténuations de produits	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	3 400.00
66	Charges financières	600.00
023	Virement à la section d'investissement	57 977.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		113 634.59

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	31 500.00
75	Autres produits de gestion courante	300.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	81 834.59
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		113 634.59

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	53 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 977.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	16 946.65
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		74 923.65

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
106	Réserves	16 946.65
021	Virement de la section de fonctionnement	57 977.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		74 923.65

Vote du Compte Financier Unique 2024 du commerce DE_2025_031

M. BERTRAND ne participant pas au vote, sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BIDE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 786.62			1 940.77	13 786.62	1 940.77
Opérations exercice	12 856.92	13 786.62	4 724.03	16 188.17	17 580.95	29 974.79

Total	26 643.54	13 786.62	4 724.03	18 128.94	31 367.57	31 915.56
Résultat de clôture	12 856.92			13 404.91		547.99
Restes à réaliser						
Total cumulé	12 856.92			13 404.91		547.99
Résultat définitif	12 856.92			13 404.91		547.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Affectation de résultat de fonctionnement 2024 du budget du commerce
DE_2025_032**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

- constatant que le compte financier unique fait apparaître **un excédent de** **13 404.91**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 940.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 858.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	11 464.14
Résultat cumulé au 31/12/2024	13 404.91
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	13 404.91
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	12 856.92
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	547.99
B.DEFICIT au 31/12/2024	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

**Vote du budget primitif 2025 du commerce avec fongibilité
DE_2025_033**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du commerce d'Arcy sur Cure pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 24 516.92 Euros

En dépenses à la somme de : 24 516.92 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 500.00
023	Virement à la section d'investissement	3 460.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 960.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	7 412.01
002	Résultat de fonctionnement reporté	547.99
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7960.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200.00
21	Immobilisations corporelles	2 500.00
001	Solde d'exécution section investissement	12 856.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 556.92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 856.92
16	Emprunts et dettes assimilées	240.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 460.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 556.92

L'assemblée délibérante autorise également le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne.

Vote d'une subvention d'équilibre pour le budget du commerce
DE_2025_034

Afin de permettre au budget annexe du commerce d'être équilibré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'équilibre pour 2025 du budget principal de la commune de : 6 592.01€ et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote des taxes locales 2025
DE_2025_035

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de 2024 et approuve le tableau suivant :

	Taux 2024	Bases 2025	Taux 2025	Produits attendus
Taxe d'habitation	16.10 %	410 600	16.10 %	66 107
Taxe Foncier Bâti	35.01 %	763 800	35.01%	267 406
Taxe Foncier Non Bâti	34.88%	37 600	34.88%	13 115
TOTAL				346 628

Attribution des marchés pour les études préalables à la création et réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées (quartier de l'église)
DE_2025_036

Après consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter les offres suivantes concernant les études préalables à la création et la réhabilitation du réseau d'assainissement dans le quartier de l'église :

- **Lever topographique et recensement de l'encombrement du sous-sol**

GEOMEXPERT pour un montant de 5 028.00 € TTC

- **Étude géotechnique G1-ES et diagnostic amiante et HAP sur enrobés**

GEOTECH pour un montant de 15 186 € TTC

- **Étude à la parcelle dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement**

TEST INGENIERIE pour un montant de 26 790 € TTC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de voirie 2025
DE_2025_037

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter l'estimatif de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan suivant, pour les travaux de voirie 2025 et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document se rapportant à ce dossier :

- Rue de l'Orme (partie chemin) pour : 5 289.30 € TTC
- Rue des Monts d'Arcy (Val Ste Marie) pour 5 315.04 € TTC
- Ruelle du chat (Val Ste Marie) pour 2 246.58 € TTC
- VC n°8 du Val Ste Marie à Arcy sur Cure pour 9 192.36 € TTC
- Rue de l'Abreuvoir (Lac Sauvín) : 26 772.18 € TTC
- Rue de l'école : (Lac Sauvín) pour 1 008.78 € TTC

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer le fonds de concours de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan, de demander une subvention "Villages de l'Yonne +" au Conseil Départemental au taux de 40 % du montant HT et d'approuver le plan de financement de cette opération soit :

- Montant des travaux : 41 520.20 € HT
- Subvention Villages de l'Yonne (40%) : 16 608.80 €
- Fonds de concours (26.72 %) : 11 095.68 €
- Autofinancement (33.28 %): 13 815.72 €

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien des dépendances 2025

ANNULEE

**Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de signalisation routière 2025
DE_2025_038**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguées pour les travaux de signalisation routière 2025 ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Mise en place de protections foudre sur le clocher de l'église et de la Chapelle du Lac Sauvin
DE_2025_039**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte les devis de la société BODET, pour la mise en place de protections foudre et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier :

- Pour l'église pour un montant de 18 246.12 € TTC
- Pour la chapelle du Lac Sauvin pour un montant de : 1 189.44 € TTC

**Achat d'un broyeur d'accotement
DE_2025_040**

Après consultation, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société KUBOTA pour l'achat d'un broyeur d'accotement, pour un montant de 6 000 € TTC (avec reprise de l'ancien broyeur pour 1 440 € TTC).

**Vote du Compte Financier Unique 2024 de la commune
DE_2025_041**

M. BERTRAND ne participant pas au vote, sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique BIDE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	72 278.88			108 727.76	72 278.88	108 727.76
Opérations exercice	249 336.53	271 429.38	541 325.08	716 961.51	790 661.61	988 390.89

Total	321 615.41	271 429.38	541 325.08	825 689.27	862 940.49	1 097 118.65
Résultat de clôture	50 186.03			284 364.19		234 178.16
Restes à réaliser	85 299.43	7 043.00			85 299.43	7 043.00
Total cumulé	135 485.46	7 043.00		284 364.19	85 299.43	241 221.16
Résultat définitif	128 442.46			284 364.19		155 921.73

**Affectation de résultat de fonctionnement 2024 de la commune
DE_2025_042**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître **un excédent de 284 364.19**
+ l'excédent du service d'eau suite au transfert de compétence de 20 000 €
Soit un total de 304 364.19 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	108 727.76
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	201 248.53
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	175 636.43
EXCEDENT DU SERVICE D'EAU	20 000.00
Résultat cumulé au 31/12/2024	304 634.19
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	304 634.19
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	128 442.46
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	175 921.73
B.DEFICIT au 31/12/20128 442.4624	0.00
Défi175 921.73cit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

**Vote du budget primitif 20 du budget de la commune avec fongibilité
DE_2025_043**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Arcy sur Cure pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 959 841.19 Euros

En dépenses à la somme de : 959 841.19 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	334 967.72
012	Charges de personnel et frais assimilés	267 550.00
014	Atténuations de produits	15 500.00
65	Autres charges de gestion courante	50 040.01
66	Charges financières	2 000.00
67	Charges spécifiques	21 219.00
023	Dotations aux amortissements	45 211.00
68	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 218.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		741 805.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Vente	84 072.00
73	Reversement sur recettes	364 038.00
74	Subventions d'exploitation	104 174.00
75	Autres produits de gestion courante	13 600.00
77	Produits exceptionnels	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	175 921.73
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		741 805.73

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00
204	Subventions d'équipement versées	28 630.68
21	Immobilisations corporelles	99 318.75
16	Emprunts et dettes assimilées	29 900.00

001	Solde d'exécution section investissement	50 186.03
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		218 035.46

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	6 723.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	128 442.46
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	45 211.00
024	Produits des cessions des immobilisations	9 441.00
28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 218.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		218 035.46

L'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne.

Cession partielle du chemin rural d'Arcy sur Cure à Vézelay au Lac Sauvín DE_2025_044

Considérant les courriers de M. Jean VALENTIN respectivement datés du 24 août 2024 et du 25 septembre 2024

Considérant la délibération n°DE_2024_079 et l'arrêté du Maire n°AR_2025_12 en date du 03 février 2025, concernant la cession partielle du chemin rural d'ARCY SUR CURE à VEZELAY.

Suite à l'enquête publique ayant eu lieu du 13 au 29 mars 2025 inclus

Après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier et des conclusions du commissaires enquêteurs

Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi ont été accomplies

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de céder partiellement le chemin rural d'ARCY SUR CURE à VEZELAY à M. Jean VALENTIN pour le prix de 300 €, les frais de bornage et notariés étant à la charge de l'acquéreur
- de désigner Maître Jean-Marie ODIN, afin de régler cette vente
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Une visite d'un agent immobilier pour la maison du 1 bis rue du Gué est prévue le 11 avril pour sa mise en vente

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,